



Paris, le 23 janvier 2023

Monsieur Clément BEAUNE
Ministre Délégué Chargé des Transports
Hôtel Roquelaure
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Congés de Fin d'Activité

Par un courrier en date du 18 janvier 2023, vous nous avez confirmé le souhait de l'Etat d'une pérennisation des Congés de Fin d'Activité (CFA). Nous nous réjouissons de cette intention claire qui rejoint parfaitement la position de nos organisations, le CFA étant l'élément principal de l'attractivité de nos métiers, et la participation de l'Etat indispensable (et indissociable) à son équilibre.

Vous indiquez la nécessité de faire évoluer le dispositif en conséquence du projet de réforme des retraites qui sera prochainement présentée en Conseil des Ministres et annoncez la nomination à venir d'un représentant de l'Etat pour nous accompagner dans les éventuelles discussions.

Permettez-nous en préambule de vous rappeler l'opposition de nos confédérations à toute réforme reportant l'âge légal de la retraite.

Néanmoins, si cette réforme devait être menée à son terme, ses impacts sur les CFA seront majeurs et notre préoccupation première sera de définir, dans un cadre tripartite, les conditions d'une pérennisation du CFA à iso-financement.

Dans un esprit de responsabilité, nos organisations seront ainsi disposées à discuter, sous certaines conditions et dans le souci de préserver cet édifice conventionnel, d'une évolution de l'âge d'entrée au CFA, celui-ci ayant depuis l'origine été conçu pour un bénéfice d'un congé sur les 5 années précédant l'âge légal de la retraite.

S'agissant de l'équilibre financier du dispositif, les impacts du projet Gouvernemental ont d'ores-et-déjà été partagés avec l'organisme gestionnaire.

Il en ressort que le surcoût de la réforme, lié à la prolongation des assurés déjà en CFA, représenterait un montant inférieur à 300M€ pour les 2 régimes, s'étalant jusqu'en 2030. Toutefois, sur la même période, l'Etat bénéficierait des effets liés à un décalage de l'âge d'entrée, pour une somme (325M€ environ sur la même période) excédant alors le surcoût lié au stock. Dans ces conditions, et compte tenu que le décalage d'âge résulterait d'une initiative des pouvoirs publics, nous ne saurions imaginer une autre hypothèse qu'un financement intégral par l'Etat de ce surcoût.

Au-delà de ces modifications structurelles et impactantes pour les salariés que nous représentons, nos organisations confirment leur engagement pris en 2017 de moderniser les Congés de Fin d'Activité afin de les pérenniser et en particulier veiller à leur équilibre technique de long terme.

Nous rappelons que nos organisations ont à de nombreuses reprises démontré leur attachement au dispositif en étant à l'origine, ces dernières années, des différents accords paramétriques (hausse des cotisations, relèvement de l'ancienneté requise pour bénéficier du régime, instauration d'une

décote, ...) rendus nécessaires pour faire face au coût de la réforme des retraites de 2010 ou encore de la hausse significative des taxes imposées par vos prédécesseurs.

Toute négociation sur l'évolution des Congés de Fin d'Activité requiert de la part de l'Etat un cadre que nous appelons de nos vœux depuis la signature du protocole du 19 avril 2017. Mais les incertitudes depuis 5 ans sur l'avenir du système des retraites et l'absence de positionnement de l'Etat sur sa contribution de long terme au dispositif n'ont naturellement pas été de nature à définir les contours d'un nouveau dispositif pérenne.

Aussi, nous prenons note de votre souhait de désigner une « personnalité qualifiée » mais profitons du présent courrier pour que soit précisé le cadre de son intervention, ne souhaitant pas revivre le précédent de la mission – initialement « d'appui » mais ressentie d'audit - de l'IGAS voulue par votre prédécesseur.

Ainsi que nous l'avons toujours rappelé, notre besoin d'accompagnement réside uniquement sur deux points :

- d'une part que soit déterminée en amont le cadre budgétaire de la participation (montant, condition) de l'Etat pour les 10 prochaines années,
- d'autre part une sécurisation de la fiscalité du dispositif ou de son évolution.

S'agissant de l'appui technique, nous faisons toute confiance en notre organisme gestionnaire qui sera également à la disposition de l'Etat pour réaliser les simulations financières souhaitées.

Naturellement, la pérennisation des CFA ne pourra être atteinte qu'avec un maintien de la participation de l'Etat. Aussi nous vous confirmons être prêts à étudier tout scénario s'inscrivant dans le maintien pour les 10 prochaines années au moins de la participation financière de l'Etat à son niveau atteint pour 2023. Nous ne pourrions comprendre que les travailleurs de la 2^{ème} ligne, bien trop souvent oubliés, dont l'activité est indispensable, se voient privés d'un avantage pour lesquels ils cotisent depuis plus de 25 ans.

Vous l'aurez compris, nos organisations sauront se montrer à nouveau responsables pour assurer la pérennité des Congés de Fin d'Activité mais nous attendons désormais que nous soient apportées dans les toutes prochaines semaines des réponses claires à ces deux pré-requis (prise en charge du stock et montant de la participation sur longue période), afin de pouvoir rassurer nos adhérents nécessairement préoccupés par l'impact de la réforme en discussion sur leur situation.

Nous restons à votre disposition pour convenir ensemble des modalités qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous pensons partagés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

FGTE CFTD
Patrick BLAISE
Secrétaire Général
UF Route



Fédération Générale des
Transports CFTC
Thierry DOUINE
Président



SNATT CFE-CGC
Roger PFAUWATHEL
Président

